

Le sujet des validations des agents ESP n'a jamais suscité autant de débats !

Alors que la DAP prend enfin conscience de la situation difficile dans laquelle elle s'est mise avec ces validations, une note de cadrage datée du 10 février 2023 rappelait quelques précisions, semblant davantage être des consignes, concernant la validation des agents habilités. Ainsi, cette note, signée par le DAP lui-même, se résume en fin de compte à cette phrase : "**Toutes ces précisions doivent conduire au renouvellement de la quasi-totalité des agents ESP...**".

Après de longues discussions avec les services de la DAP, l'UFAP a finalement exprimé sa position d'origine alors partagée par l'administration, à savoir la fin des validations, qui est une menace constante pour les agents et met grandement en difficulté les services de formation des régions. **L'objectif non dissimulé est donc de supprimer ce contrôle continu et de le remplacer par de la formation continue**, à l'instar de nos homologues de la Police et de la Gendarmerie (à l'exception des groupes d'intervention, bien entendu).

**Pourtant, ces derniers temps, des pressions sont exercées sur les responsables de formation, les formateurs et les chefs de base de la DI de Toulouse**, concernant le respect des dates précises des habilitations des agents. Cette nouvelle forme de rigidité, en plus d'aller à l'encontre de la philosophie souhaitée par la DAP, engendre des tensions, du stress pour les agents et une précipitation dans l'organisation des formations.

Ainsi, les formations de validation se font en urgence, obligeant tout le monde à trouver des créneaux, à libérer des agents de leurs missions, à trouver des MSP, etc...

Cependant, lorsqu'il y a des mutations d'agents dans notre région, de nombreux carnets de validation sont vides, et certaines situations ont révélé que des agents n'avaient pas été validés depuis 2019 ! Comme quoi, en fonction des régions, on n'est pas à 2 ou 3 ans prêt !

Actuellement en juillet et même en août, certains chefs de base, formateurs et autres se démènent pour répondre aux exigences. Il est temps d'arrêter de mettre la pression sur l'ensemble des ESP et services formation !

**L'UFAP UNSa-justice de Toulouse demande que pour les agents dont les habilitations se terminent prochainement, ils puissent bénéficier d'au moins l'année en cours pour finir de valider leurs 2 sessions de tirs et 2 sessions de TO, prévues sur une période de 24 mois.**

### Un peu de calme ferait du bien à tout le monde

Pour le bureau régional

Thomas JACQUOT